

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$3.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.05
Une fois la semaine... 0.05
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 2 Août 1884

QUESTIONS DU JOUR

EN GARDE

Nous mettons nos lecteurs en garde contre certaines pétitions que l'on fait circuler dans les départements publics en faveur de la division des quartiers de la ville.

UN MAL GRAVE

Il n'est plus possible de se cacher que notre société souffre d'un mal très grave: la licence des mœurs.

Il n'y a que quelques jours, à Hamilton, quatre malfaiteurs s'emparaient de force d'une jeune fille accompagnée d'un de ses parents.

Madame Tait s'est défendue avec toute l'énergie dont elle était capable. Irrité d'une résistance à la quelle il ne s'attendait pas, le malfaiteur a traîné dans la rue sa victime qui était en robe de nuit.

Presque tous les jours on nous rapporte des tentatives qui sans être aussi brutales que celles-là, démontrent que notre société est atteinte d'une corruption de mœurs qui inspire les craintes les plus sérieuses pour notre avenir comme peuple.

La cause de cette corruption réside évidemment, pour nous, dans les mauvaises lectures et les mauvais théâtres qui sont une école de démoralisation permanente pour la jeunesse.

Dans ce siècle de liberté, dégénérée presque partout en licence, il n'est pas de nos coutumes franches comme le bien. Satan règne comme le Christ.

S'il est impossible de guérir la société par la persuasion, par les exemples du bien, par les bonnes lectures, et, si le peuple ne veut plus écouter les conseils de ses prêtres et de ses pasteurs, les autorités civiles devront sévir contre le mal par la crainte et la rigueur des châtiements.

Par nos lois le viol est puni de la peine de mort, mais comme ques-

tion de fait cette loi est lettre morte, car nous n'avons pas d'exemple qu'un de ces malfaiteurs ait été pendu. La sentence est généralement commuée en un emprisonnement à vie, ou quelquefois pour un terme plus court.

Cette clémence a donné de la hardiesse aux malfaiteurs, et on en voit aujourd'hui les tristes effets dans toutes les parties du pays.

Quant aux cas où le malfaiteur n'a pas réussi à consommer son crime, comme dans la tentative d'avant hier, à Ottawa, la loi impose la peine du fouet.

Nous avons vu des journaux déclamer contre l'application de cette peine, parce qu'elle enlève à celui qui y est condamné les dernières traces de respect humain, qu'elle le dégrade et en fait un être rempli de vengeance contre la société.

Cette raison a sa valeur, mais il ne faut pas oublier que chez celui qui est rendu assez bas pour commettre des actes aussi révoltants il ne doit plus y avoir place pour le remords. Ces êtres-sont rendus au dernier degré de l'échelle sociale, et c'est le devoir de la société de s'en défendre par la terreur que peut inspirer quelques centaines de coups de fouet appliqués par un bras vigoureux, ou par la pendaison lorsque le crime a été consommé.

LES EFFETS DE LA PROTECTION

Nous avons prouvé, hier, au moyen de lettres écrites par les personnes mises en cause et par des chiffres officiels la fausseté des récentes accusations du Globe, à l'occasion des effets produits par la politique de protection.

C'étaient là des questions particulières à quelques villes. Mais si nous examinons les effets généraux produits par l'adoption de la politique nationale ils sont plus que suffisants pour prouver l'inanité des attaques du Globe.

Jusqu'à ces dernières années, notre commerce avec les Indes Occidentales avait été peu considérable; il était même à peu près nul. Il nous arrivait bien un peu de café, de fruits, mais en quantité à peine appréciable; nos exportations se faisaient dans la même proportion.

Tout ce trafic passait par la voie des Etats-Unis ou d'Angleterre. C'est dans ces deux pays que nous allions acheter le sucre nécessaire à la consommation du pays, au lieu de le faire venir directement des contrées de production.

C'est aux Etats-Unis aussi que nous envoyions nos bois qui étaient ensuite réexportés sur les marchés du Sud.

On avait dit qu'avec la protection tout cela changerait, et que nous aurions alors des relations directes avec les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. La prédiction s'est réalisée et aujourd'hui nous pouvons constater que notre commerce dans cette direction est augmenté de quatre-vingt pour cent depuis que nous avons un changement de tarif. Voici les renseignements officiels, en chiffres ronds:

Table with 2 columns: Year and Value. 1878: \$5,000,000; 1879: 5,500,000; 1880: 7,500,000; 1881: 8,300,000; 1882: 9,300,000; 1883: 10,500,000

N'est-ce pas là une preuve convaincante que la protection a donné à notre commerce tout l'essor que l'on en attendait.

Maintenant si l'on veut examiner la question au point de vue des prix réalisés par nos cultivateurs sur certains produits consultons le tableau suivant préparé pour trois années du règne libéral et trois années du règne conservateur.

Les prix donnés plus bas sont tirés des rapports du marché de Toronto:

Table with 3 columns: Product, 1875-8, 1880-3. Items include Blé d'automne, Blé du printemps, Orge, Avoine, Seigle, Pois.

Persone n'a donc raison de se plaindre des effets produits par la protection, pas plus les cultivateurs que les commerçants et les ouvriers puisque ces derniers ont aujourd'hui trois fois plus d'ouvrage et des gages plus élevés qu'en 1873.

LA QUARANTAINE ET LE CHOLÉRA

Le Courrier du Canada publie un article très bien fait sur le choléra et les moyens à prendre pour s'en préserver.

Voici la conclusion de cet article qui contient une proposition que nous croyons très opportune:

"Puisque nous sommes sur ce sujet nous ferons aussi remarquer que la station de la Grosse-Île nous paraît bien trop près de Québec. Cela devrait faire il y a quelque trente ou quarante ans, où la population des environs de cette île était moins dense qu'aujourd'hui; mais il ne faut pas oublier qu'il y a des populations nombreuses sur la rive sud du fleuve à proximité de cette station. Supposons le cas d'un steamer ayant 7 ou 800 voyageurs à bord parmi lesquels le choléra fait des ravages en quarantaine à la Grosse-Île. Pense-t-on que la maladie ne s'étendra pas à Québec même et à plus forte raison aux villages avoisinants, la ville de St-Thomas, par exemple?"

Pour obvier à ce danger, nous croyons que le cordon sanitaire devrait commencer dès le golfe et être maintenu au moyen des navires du gouvernement fédéral envoyés sur les lieux et ayant ordre d'arrêter tout steamer ou bâtiment voilier dont l'état sanitaire laisserait à désirer. Cette proposition a déjà été faite par un journal et nous nous permettons de solliciter les autorités de la considérer avec faveur. Ce n'est pas quand la maladie sera à nos portes qu'il faudra s'agiter. Ce sera de l'agitation stérile.

En résumé, pas d'alarme inutile, pas de frayeur exagérée, mais protection partout, quarantaine et inspection vigoureuses, voilà notre manière de voir. Elle en vaut bien une autre. Que les corps municipaux fassent leur devoir, que les autorités gouvernementales fassent le leur et le danger sera réduit à sa plus simple expression.

PETITES NOTES

L'élection d'un député pour remplacer M. Brecken dans l'île du Prince-Edouard aura lieu le 26 courant.

On fait signer actuellement à la haute-ville des pétitions demandant la subdivision des quartiers de la ville d'Ottawa. Nous mettons nos lecteurs en garde. Ne signez que les pétitions s'opposant à la subdivision.

Nous n'en finirions jamais s'il nous fallait relever toutes les erreurs que les dépêches télégraphiques renferment. Ainsi il est faux que Rajotte ait été élargi du pénitencier de Kingston, de même qu'il est faux que sir Hector Langevin fut à Québec, hier, et ait fourni

l'argent pour payer les frais des avocats dans la contestation de l'élection de Lévis.

Requiescat In Pace!

Un autre vétéran du bon Dieu qui est allé recevoir la palme due à ses 35 années de dévouement consacrées à l'extension du royaume de Dieu sur les rives de la Gattineau, de la Désert e. de la Baie d'Hudson.

Hier, à 1 heure de l'après-midi, le Rév. Père François Régis Délage rendait le dernier soupir à l'hôpital de cette ville, où il était venu chercher des soins que ses lointaines missions ne pouvaient lui procurer. Il espérait toujours guérir de sa maladie et pouvoir servir encore quelques années dans le champ du Seigneur, mais à la fin, sa forte constitution dut céder au grand âge et à la douleur.

Le Rév. Père Délage était originaire de France. En 1848, n'étant encore que diacre, il passa au Canada en compagnie de quelques autres missionnaires. Il fut le premier prêtre ordonné par Mgr Guigues. Après quelques années de ministère dans les petites missions, (aujourd'hui florissantes paroisses), avoisinant Ottawa, il alla évangéliser les tribus sauvages de la Baie d'Hudson. Il fonda ensuite la mission du Désert, et Maniwaki lui doit une grande partie de ses progrès et agrandissements. Il comprenait que le rôle du missionnaire consiste non seulement à instruire les peuples des vérités de la religion, mais encore à lui inculquer les principes du travail et de l'économie. Aussi fut-il dans ces légions un des pionniers de la civilisation. Les sauvages avaient en lui une confiance sans bornes. Ils le consultaient dans toutes leurs nécessités, soit spirituelles, soit temporelles: ils l'appelaient leur Père par excellence, et si grande fut leur peine lorsque ses forces ne lui permirent plus de desservir Maniwaki, que plusieurs d'entre eux voulurent le suivre dans sa nouvelle résidence de Témiscamingue.

Ses restes mortels sont maintenant exposés dans une des salles du Collège. Un service solennel sera chanté pour le repos de son âme, lundi matin, dans l'église St-Joseph.

POMMES POMMES POMMES

Charles Donald & Co., 73, RUE QUEEN, LONDRES, E. C.

Seront heureux de correspondre avec les propriétaires de vergers, les marchands et les expéditeurs de pommes du Canada, en vue du commerce d'automne et du printemps. MM. Donald & Co., donneront aussi les facilités accoutumées à leurs pratiques qui auront besoin d'avances.

CHAISES

Je suis en position d'offrir des chaises à

FONDS en JONG

A des prix inconnus jusqu'ici

PERFORES

MAGASIN PALAIS DE MEUBLES, 33 RUE RIDEAU.

JACOB ERRATT.

N. B. - Voyez les échantillons et les prix dans la vitrine. Choix sur 4,000 chaises

AMERS CANADIENS

TRESOR DES DYSPEPTIQUES

Cette préparation guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou protractés, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydroptisies et les Rhumatismes.

Préparé par le Dr N. LACERTE, Lévis, P. Q.

Prix: 30 cts la bouteille.

En vente chez tous les pharmaciens et en dépôt chez ELZÉAR ALARIE, 71 rue Bolton, Ottawa, 1a.

26 juillet 1884

B. G.

FEU! FEU! FEU! UN FEU DE \$13,000

Nyant acheté pour une valeur de \$13,000 de marchandises endommagées par le feu et l'eau dans le magasin de gros de MM.

SKELTON, FRÈRES & CIE., MONTREAL.

25 cts DANS LA PIASTRE

Aous vendons aujourd'hui tout le fonds à beaucoup moins que la moitié du prix.

Conditions Comptant ou payable sur livraison.

UN SEUL PRIX

BRYSON, GRAHAM & CIE., 152 et 154, rue Sparks.

PERDU

Depuis mardi soir, à partir du coin des rues St. André et King jusqu'au coin de la rue Dalhousie et York, un paquet contenant une montre en or, un médaillon et une bague. La personne qui remportera ces articles chez Mme Alex. Laprade, au No. 307 rue Dalhousie, sera généreusement récompensée.

PERDU

Lundi soir, le 28 juillet dernier, vers dix heures, un cheval à poil brun, ayant une marque sur la hanche gauche. La personne qui le trouvera et qui en donnera avis à M. Jolicoeur, boucher, étal No. 21, marché By, sera généreusement récompensée.

NOUVEAU MAGASIN

PEINTURE, TAPISSERIE, VITRES ET DE DECORATION

No. 208, Rue DALHOUSIE, Ottawa

GEO. PHILBERT

M. GEO. PHILBERT, se charge de toute commande que l'on voudra bien lui donner. Prix très modérés et ouvrage garanti.

Les marchands de la ville et de la campagne sont priés d'aller lui rendre une visite avant d'acheter ailleurs.

GEO. PHILBERT, 208, RUE DALHOUSIE. 11 fév 1884 6m.

AU CLERGE

OTTAWA PLATING WORKS

Toute espèce d'ornements d'église, tels que VASES,

CALICES, PATÈNES, CIBOIRES, CRUCIFIX, OSTENSIOIRS, BURETTES, ENCENSOIRS, CHANDELIERES,

et autres ornements d'autels.

Calices et Ciboures dorés au vermeil, une spécialité.

Le seul établissement de ce genre à Ottawa

J. F. GARROW, 170, RUE SPARKS

Ottawa, 29 janvier 1883 1a.

E. VEZINA

BIJOUTIER et HORLOGER

No. 536, Rue Sussex, OTTAWA.

CADEAUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment complet de Bagues, Anneaux, Épingle, Boucles d'oreilles, Montres en or et en argent

A MOITIÉ PRIX

Ouvrage fait à ordre sous le plus court délai à des prix modérés.

AGENT pour la célèbre montre Waltham

E. VEZINA, Porte voisine du VARETTI 1 et 1, 1er dec, 1 a.

Vertical text on the left margin containing various notices and advertisements.

Vertical text on the right margin containing various notices and advertisements.